DECRET N° 2019/1956 /PM DU 14 JUIN 2019 portant nomination de responsables au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;
- **Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- **Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales :

I - CONSEILLERS TECHNIQUES

<u>Conseiller Technique n°1</u>: Monsieur NDONGO KOUNOU Marcel Casimir, Docteur Vétérinaire, Matricule 588 372-E, précédemment Directeur des Services Vétérinaires, en remplacement de Monsieur MEKE SOUNG Pierre Nolasque, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

<u>Conseiller Technique n°2</u>: Monsieur BESSONG OJONG Willington, Docteur Vétérinaire, Matricule 588 762-Q, précédemment Directeur de la Prospective et du Développement à la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), en remplacement de Monsieur ANDU Walters NDI, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



II - INSPECTION GENERALE

<u>Inspecteur des Services n°1</u>: Monsieur ENGAMBA Philippe Didier, Docteur Vétérinaire, Matricule 572 830-R, précédemment Inspecteur des Services n°2, en remplacement de Monsieur EBODE Sylvain Blaise, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

<u>Inspecteur des Services n°2</u>: Madame BESSONG, née Laura TABOT EGBE, Docteur Vétérinaire, Matricule 572 574-J, précédemment Inspecteur des Services n°3, en remplacement de Monsieur ENGAMBA Philippe Didier, muté.

<u>Inspecteur des Services n°3</u>: Monsieur KOGA, Docteur Vétérinaire, Matricule 541 020-Y, précédemment Délégué Régional de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Sud, en remplacement de Madame BESSONG, née Laura TABOT EGBE, mutée.

III - ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DE LA COOPERATION ET DES STATISTIQUES

<u>Chef de Division</u>: Monsieur KEMGANG Henry Serges, Docteur Vétérinaire, Matricule 593 191-A, précédemment Sous-Directeur de la Pêche Industrielle et Artisanale, en remplacement de Monsieur NCHARE AMADOU, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

<u>DIRECTION DES PECHES, DE L'AQUACULTURE ET</u> DES INDUSTRIES HALIEUTIQUES

<u>Directeur</u>: Monsieur MIMBANG Guy Iréné, Docteur Vétérinaire, Matricule 588 858-Y, précédemment Délégué Régional de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Littoral, en remplacement de Monsieur BELAL Emma, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES

<u>Directeur</u>: Monsieur GARGA GONNE, Docteur Vétérinaire, Matricule 572 823-I, précédemment Délégué Régional de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Nord, en remplacement de Monsieur NDONGO KOUNOU Marcel Casimir, appelé à d'autres respessor la REPUBLIQUE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES RÉQUÈTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

10 JUIN 2019 000093

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

<u>DIRECTION DES PATURAGES, DES INFRASTRUCTURES</u> <u>D'ELEVAGE ET DE L'ALIMENTATION ANIMALE</u>

<u>Directeur</u>: Madame NLOKA, née NGO ONGLA Annie Claire, Ingénieur des Industries Animales, Matricule 616 496-G, précédemment Sous-Directeur de l'Alimentation Animale, en remplacement de Monsieur PAMO TEDONKENG Etienne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 1 4 別M 2019

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
VISA

10 JUIN 2019 0.00093

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SERVICES DU PRÉMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÉTES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE